

Une solution bien meilleure serait de permettre aux étudiants d'omettre les années où ils fréquentent l'université, et j'espère présenter un amendement à cet effet lorsque nous aurons atteint l'article suivant.

Nous avons besoin au Canada de spécialistes et de gens cultivés. On nous parle de plus en plus des effets de l'automatisation et du chômage; le ministre du Travail, en particulier, y revient souvent. Raison de plus pour ne pas être injustes à l'égard de ceux qui poursuivent des études avancées. Le ministre a dit que le mémoire des étudiants était particulièrement bien fait. Ils y disent que la façon la plus satisfaisante de régler le problème serait d'appliquer la méthode que je propose dans mon amendement. Je voudrais maintenant souligner certains arguments avancés par les étudiants.

D'abord, ils ont signalé que leurs dépenses s'étaient considérablement accrues au cours des dernières années, que les frais de scolarité avaient augmenté, que la chambre et la pension coûtaient plus cher qu'avant et que tous leurs autres frais avaient augmenté dans la même proportion.

Certains travaillent pendant l'été. De fait, dans ma région, en Saskatchewan, tous ceux qui peuvent trouver un emploi pendant l'été le prennent, mais les gains d'été n'ont pas suivi ce que je pourrais appeler la montée du coût de la vie universitaire. Par ailleurs, le nombre des emplois diminue, pas en chiffres absolus, mais le nombre des nouveaux étudiants augmente si rapidement que les occasions d'emploi ne suivent pas la cadence, si bien qu'un nombre de plus en plus grand d'étudiants ne peuvent trouver d'emplois pendant l'été. Quand ils en trouvent, ils doivent accepter des salaires plus bas que ceux qu'on leur offrirait il y a quelques années, en raison de la pression exercée sur le marché du travail.

L'Université de Victoria, qui a fait une enquête sur ce problème, a constaté que 8,000 de ses étudiants n'ont pas trouvé d'emploi en 1961-1962. Elle a également découvert que 13.4 p. 100 des étudiants étaient sans emploi durant l'été de 1963, et que 26.5 p. 100 n'avaient travaillé que durant une partie de la saison. C'est assez dire qu'il importe de ne pas décourager les étudiants en les empêchant de faire valoir leurs années d'études. L'Université de Victoria a aussi constaté que leurs gains moyens étaient de \$595 environ, de sorte que s'il en est ainsi, les années passées à l'université ne comptent évidemment pas. Sans doute certains ont-ils gagné beaucoup plus que cela, en fait, jusqu'à \$1,500, mais en général, leurs revenus étaient relativement faibles.

Voilà quelques-uns des arguments qui me portent à croire qu'il importe de ne pas placer

[M. Cantelon.]

les étudiants dans une situation défavorable en fixant le taux d'abstention à 15 p. 100 au lieu de 20 p. 100. A la vérité, j'estime que la disposition touchant l'abstention ne devrait pas s'appliquer aux années d'université des étudiants.

M. Chatterton: Je suis très déçu de l'attitude du ministre. Le comité mixte spécial a recommandé à l'unanimité le taux de 20 p. 100. En fait, il s'agit d'un compromis négocié par les membres du comité. L'Ontario avait recommandé que la pension se calcule d'après les gains des dix meilleures années, ou peut-être des dix dernières années, et c'est ce que je préconise pour ma part, mais au nom de l'unanimité, notre groupe au sein du comité a accepté le compromis de 20 p. 100, même si nous préférerions un taux de 25 p. 100.

Je veux faire miennes les remarques de l'honorable député de Kindersley. M. John Deutsch, du Conseil économique, a signalé dans son rapport que le Canada accuse un retard de 20 ans sur les États-Unis dans le domaine des connaissances technologiques et scientifiques et les journaux nous ont appris le départ du pays de Canadiens hautement formés et spécialisés.

Le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour stimuler les études universitaires. Il est donc essentiel que le gouvernement revienne sur sa décision et adopte l'abstention de 20 p. 100 recommandée par le comité mixte. Cependant, à en juger par leur attitude, les honorables vis-à-vis ne tiennent pas compte des intérêts des étudiants universitaires et ils voteront contre l'amendement que nous proposerons plus tard.

Je veux maintenant lancer un appel au nom des femmes mariées canadiennes, celles qui restent à la maison pour s'occuper de leur famille. Le régime de pensions du Canada leur inflige une pénalité, et cette réduction de l'abstention de 20 p. 100 à 15 p. 100 est encore une injustice envers elles. Voici un exemple. Une jeune fille qui commence à travailler à 20 ans peut travailler pendant 5 ans et gagner en moyenne \$2,500 par année. Si elle ne revient pas sur le marché du travail, à 65 ans on lui offrira généreusement une pension de \$6.17 par mois. Si elle avait utilisé ses cotisations au régime de pensions pour s'acheter une rente sur l'État, elle pourrait avoir une pension de \$16.20 par mois.

Voici un autre exemple. Une jeune fille commence à travailler à 20 ans, travaille pendant 10 ans et gagne en moyenne \$3,000 par année. Elle se marie et reste ensuite chez elle pour s'occuper de sa famille; à 65 ans, elle recevra une belle pension de \$15.43